



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

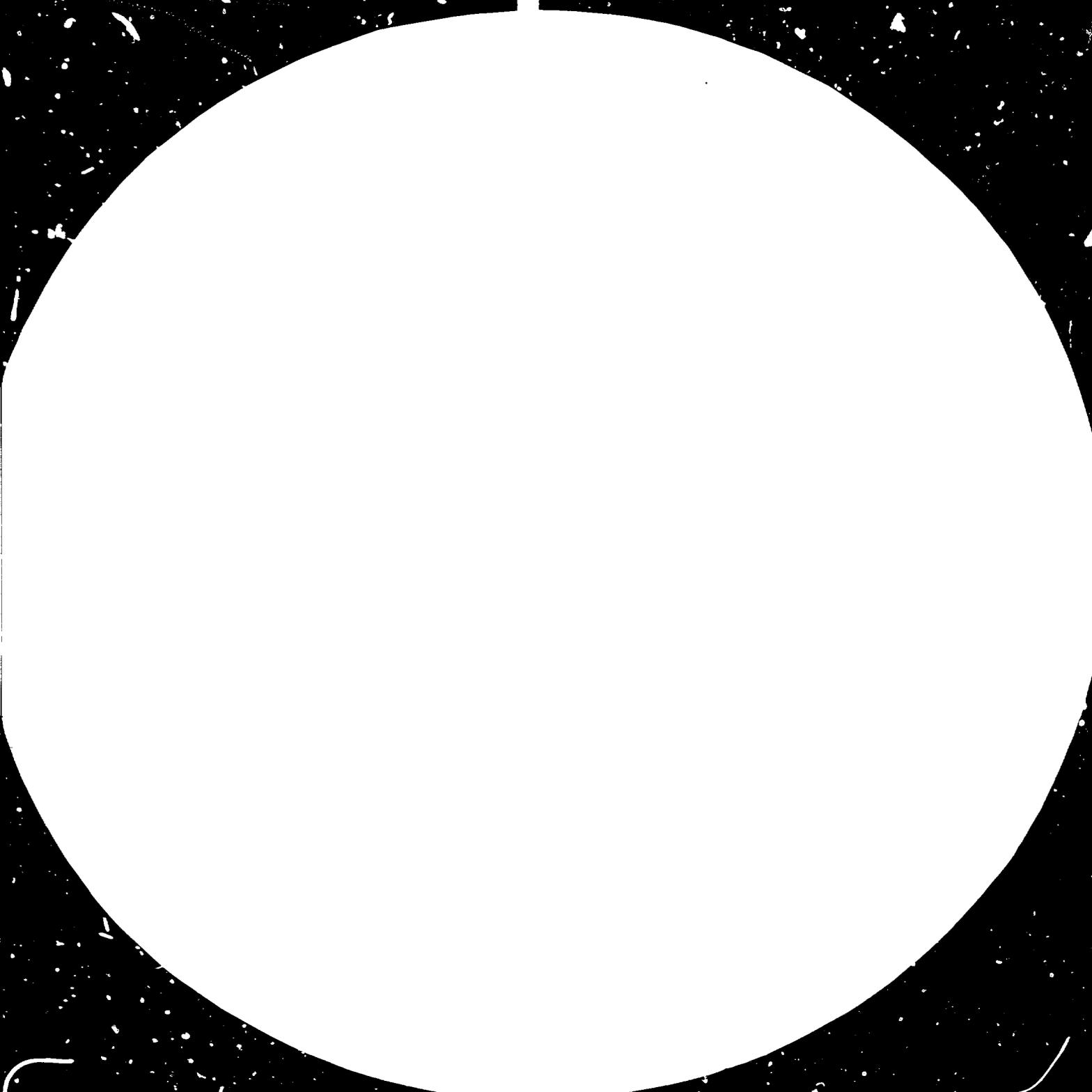
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

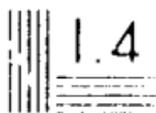
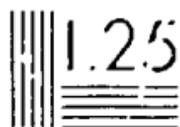




1.0  
1.0



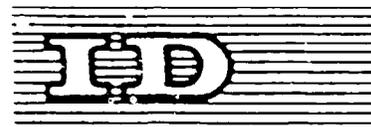
1.1  
1.1  
1.8



1.6



11049-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.354/2/Rev.1  
2 février 1982



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Réunion préparatoire mondiale de la première  
Consultation sur la formation  
de la main-d'œuvre industrielle

Innsbruck (Autriche), 25-27 janvier 1982

RAPPORT\* (Réunion sur la formation  
de la main-d'œuvre industrielle)

001 :

---

\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.82-21264

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PREFACE		3-5
I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES	1-4	6-7
Question 1 : Capacité actuelle de formation des pays développés et possibilité de l'utiliser et de l'adapter dans l'intérêt des pays en développement	2	6
Question 2 : Utilisation potentielle de la capacité actuelle de formation des pays en développement par d'autres pays en développement	3	6
Question 3 : Rôle que pourraient jouer les organisations internationales assumant des tâches de formation au niveau international	4	7
II. ORGANISATION DE LA REUNION	5-10	8
III. RESUME DES DEBATS	11-74	9-27
Déclaration liminaire des secrétariats de l'ONU, de l'OIT et de l'UNESCO	11-25	9-13
Débat général	26-34	13-15
Question 1 : Capacité actuelle de formation des pays développés et possibilité de l'utiliser et de l'adapter dans l'intérêt des pays en développement	35-55	16-21
Question 2 : Utilisation potentielle de la capacité actuelle de formation des pays en développement par d'autres pays en développement	56-65	22-24
Question 3 : Rôle que pourraient jouer les organisations internationales assumant des tâches de formation au niveau international	66-74	25-27
ANNEXES		
I. LISTE DES PARTICIPANTS		28-32
II. LISTE DES DOCUMENTS		33

## PREFACE

### Le Système de consultations

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUDI étende son action à la mise en place d'un Système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement, en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue<sup>1/</sup>.

Par sa résolution 3362 (S-VII), l'Assemblée générale a décidé, à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, que le Système de consultations préconisé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima devrait être établi aux niveaux mondial, régional, interrégional et sectoriel<sup>2/</sup> et que l'ONUDI devrait servir de forum pour la négociation d'accords dans le domaine de l'industrie entre pays développés et pays en développement et entre ces derniers, à la demande des pays intéressés.

Le Système de consultations a été mis en place sous l'autorité du Conseil du développement industriel. A sa quatorzième session, le Conseil a décidé de conférer au Système un caractère permanent avec les principales caractéristiques décrites ci-dessous, dont certaines avaient fait l'objet de ses décisions antérieures :

- a) Le Système de consultations sera un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) servira de tribune pour les contacts et les consultations organisés entre pays développés et pays en développement en vue de promouvoir l'industrialisation de ces derniers <sup>3/</sup>;
- b) Les consultations permettront aussi des négociations entre les parties intéressées qui le demanderont, en même temps que les consultations ou après celles-ci <sup>4/</sup>;

---

<sup>1/</sup> "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ID/CONF.3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", paragraphe 66.

<sup>2/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire, Supplément No 1, paragraphe 3.

<sup>3/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 16, paragraphe 151 a).

<sup>4/</sup> Ibid., paragraphe 151 b).

- c) Les participants de chaque pays membre seront des représentants des gouvernements ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupes de consommateurs, etc., selon que chaque gouvernement le jugera approprié 5/,
- d) Les rapports finals des réunions comprendront les conclusions et recommandations auxquelles les participants sont parvenus par consensus ainsi que d'autres opinions importantes exprimées pendant la discussion 6/.

#### Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle

A sa treizième session, le Conseil a autorisé l'ONUDI à convoquer en 1981 la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Faute de fonds, cette Consultation a dû être reportée à 1982.

En 1978, le Conseil a décidé que l'ONUDI devrait créer "un groupe de travail intersecrétariats avec la collaboration de l'UNESCO et de l'OIT, en vue d'étudier les possibilités d'utiliser au maximum les moyens de formation de la main-d'oeuvre industrielle existant dans les pays développés et les pays en développement, et d'examiner le potentiel d'expansion de ces moyens de formation par rapport aux besoins des pays en développement. Le Directeur exécutif de l'ONUDI fera rapport au Conseil à sa treizième session sur les conclusions des travaux du groupe de travail, en vue de recommander au Conseil, le cas échéant, la convocation d'une réunion de consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle".

Le Groupe de travail ONUDI/OIT/UNESCO a été créé en décembre 1978; il a proposé que, dans le cadre des préparatifs de la première Consultation, on étudie la possibilité :

- a) De tirer un meilleur parti des moyens de formation des pays développés dans l'intérêt des pays en développement;
- b) De tirer un meilleur parti des moyens de formation des pays en développement et de les renforcer en vue, notamment, d'accroître la coopération entre les pays en développement;
- c) D'améliorer les arrangements contractuels pour l'acquisition de compétences industrielles.

---

5/ Ibid., paragraphe 152.

6/ Ibid., rente-deuxième session, Supplément No 16, paragraphe 163.

En 1979, l'ONUDI, en consultation avec l'OIT et l'UNESCO, a établi un rapport intitulé "Acquisition et perfectionnement des compétences nécessaires à l'industrie des pays en développement" (ID/CONF.4/8). Ce document a été examiné par les participants à la troisième Conférence générale de l'ONUDI (ID/CONF.4/22, paragraphes 202 à 210); les pays en développement ont noté qu'il contenait des propositions semblables aux leurs et tous les pays ont, dans l'ensemble, approuvé ce document.

En mai 1981, un groupe d'experts a examiné un document établi par l'ONUDI sur les "Questions pouvant être considérées par la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle" (ID/WG.341/1), qui développait les thèmes proposés à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, compte tenu des observations faites lors de cette Conférence et des résultats des travaux préparatoires entrepris par l'ONUDI en 1980. Dans son rapport (ID/WG.341/3), le groupe d'experts a estimé que ces questions revêtaient une importance particulière pour la coopération internationale dans le domaine de la formation industrielle. Il s'agit des questions suivantes :

- Question 1 : Capacité actuelle de formation des pays développés, possibilités de l'utiliser et de l'adapter dans l'intérêt des pays en développement.
- Question 2 : Possibilités d'utilisation de la capacité actuelle de formation des pays en développement par d'autres pays en développement.
- Question 3 : Rôle que pourraient jouer les organisations internationales et les institutions nationales assumant des tâches de formation au niveau international.

## 1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES

1. Après avoir examiné les trois questions proposées par le Secrétariat, les participants ont décidé de ce qui suit :

Question 1 : Capacité actuelle de formation des pays développés et possibilité de l'utiliser et de l'adapter dans l'intérêt des pays en développement

2. La première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle devrait examiner les points ci-après :

- a) Nécessité, pour les gouvernements des pays en développement, de définir leurs besoins de formation à court terme et à long terme au niveau des entreprises et des secteurs, ainsi que les besoins plus généraux; de donner aux pays en développement la possibilité de satisfaire leurs besoins à court terme et d'atteindre leurs objectifs à long terme grâce à la mise en place de systèmes nationaux de formation adaptés aux possibilités d'emploi; de programmer l'acquisition et la mise au point de techniques et de compétences apparentées;
- b) Rassemblement et diffusion d'informations qualitatives et quantitatives sur les capacités et matériels de formation actuels des pays développés, adaptés aux besoins des pays en développement;
- c) Utilité et teneur des arrangements à long terme, y compris les arrangements financiers, visant à aider les pays en développement à satisfaire leurs besoins en matière de technologie et de formation; amélioration de la nature et du contenu des relations contractuelles, au niveau des entreprises, pour l'acquisition de compétences industrielles.

Question 2 : Utilisation potentielle de la capacité actuelle de formation des pays en développement par d'autres pays en développement

3. La première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle devrait examiner les points ci-après :

- a) Rassemblement et diffusion d'informations qualitatives et quantitatives sur les capacités et matériels de formation actuels des pays en développement, adaptés aux besoins d'autres pays en développement;
- b) Reconnaissance mutuelle par les pays en développement, dans certains secteurs prioritaires, de leurs normes d'enseignement et de formation, ainsi que des titres qu'ils délivrent;
- c) Mobilisation de ressources pour promouvoir la coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre industrielle, à l'échelon des entreprises et des pouvoirs publics;
- d) Utilité et teneur des arrangements à long terme, y compris les arrangements financiers, visant à aider les pays en développement à satisfaire leurs besoins en matière de technologie et de formation; amélioration de la nature et du contenu des relations contractuelles, au niveau des entreprises, pour l'acquisition de compétences industrielles.

Question 3 : Rôle que pourraient jouer les organisations internationales et les institutions nationales assumant des tâches de formation au niveau international

4. La première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle devrait examiner les points ci-après :

- a) Rassemblement et diffusion d'informations qualitatives et quantitatives sur les capacités et matériels de formation actuels des pays développés, adaptés aux besoins des pays en développement;
- b) Programmation à long terme de la mise en valeur des ressources humaines, compte dûment tenu des rapports entre l'enseignement, la formation et l'industrie; élaboration de nouveaux programmes, méthodes et techniques de formation adaptés à diverses catégories de personnel, compte tenu de l'objectif fixé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima;
- c) Types d'accords de coopération industrielle internationale à long terme pour l'acquisition de compétences industrielles;
- d) Mise au point de matériaux pédagogiques souples, adaptés aux besoins du stagiaire et pouvant être utilisés dans les situations très diverses que connaissent les pays en développement;
- e) Inventoriage et évaluation des programmes, méthodes et techniques de formation adaptés aux besoins des pays en développement en matière d'industrialisation.

## II. ORGANISATION DE LA REUNION

5. La Réunion s'est tenue à Innsbruck du 25 au 27 janvier 1982, dans le cadre des préparatifs de la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Elle a regroupé 28 participants venus de 21 pays et les représentants de trois organismes des Nations Unies (ONUDI, OIT et UNESCO) et de trois organisations non gouvernementales (OIE, CISL et FSM). L'Organisation internationale du Travail était représentée par une délégation tripartite de son Conseil d'administration et par des représentants de son secrétariat (voir Annexe I, liste des participants).

### Ouverture de la réunion

6. Au nom du Directeur exécutif de l'ONUDI, la Réunion a été ouverte par M. A. Pathmarajah, Président du Groupe spécial de l'ONUDI chargé de préparer les consultations sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Ont pris ensuite la parole M. S.K. Jain, Directeur général adjoint du BIT, au nom du Directeur général de cette organisation, et M. A. Goodyear, Chef de la Section de la formation des ingénieurs de l'UNESCO, au nom du Directeur général de cette organisation.

7. Le Groupe spécial de l'ONUDI et le Groupe de travail intersecrétariats (ONUDI/OIT/UNESCO) avaient examiné un certain nombre de questions et en avaient retenu trois pour les présenter à la Réunion (ID/WG.354/1). Les participants ont été invités à étudier ces questions et toutes autres questions qu'ils jugeraient utile d'aborder et à déterminer lesquelles devaient être considérées comme prioritaires, le Secrétariat de l'ONUDI ayant suggéré que la première Consultation examine de préférence deux ou trois questions seulement, afin de pouvoir les traiter en détail.

8. Le Chef du Service des négociations de l'ONUDI a également pris la parole pour décrire le Système de consultations et présenter les principales questions dont la Réunion était saisie.

### Election du Bureau

9. MM. William W. Stevenson (Etats-Unis d'Amérique), Ivan Petrovich Gureev (Union des Républiques socialistes soviétiques) et Paulo Afonso Horta Novaes (Brésil) ont été élus respectivement Président et Vice-Présidents de la Réunion.

### Adoption du rapport

10. Le projet de rapport de la Réunion a été adopté à la séance de l'après-midi du 27 janvier 1982.

### III. RESUME DES DEBATS

#### Déclarations liminaires des secrétariats de l'ONUDI, de l'OIT et de l'UNESCO

11. Le représentant du Secrétariat de l'ONUDI a déclaré que l'Organisation avait abordé la question de la formation de la main-d'oeuvre industrielle à la lumière des objectifs fixés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, ainsi que des débats et conclusions de sa troisième Conférence générale, tenue à New Delhi en 1980; il a en outre précisé que ce sujet était examiné dans le cadre du Système de consultations. Il a souligné que les besoins des pays en développement en matière de formation industrielle devaient être examinés compte tenu des besoins en compétences et capacités industrielles et technologiques au cours des 20 prochaines années. Les 14 Consultations sectorielles précédentes avaient toutes mis en lumière la nécessité d'accélérer l'acquisition de compétences et de capacités dans le secteur considéré. Plus précisément, compte tenu des enquêtes effectuées jusqu'ici, le Secrétariat estimait que la première Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle devait examiner trois thèmes principaux.

12. Après avoir examiné la formation offerte aux pays en développement par les pays développés, par le biais de divers mécanismes de coopération internationale, le Secrétariat a estimé que les arrangements commerciaux à l'échelon des entreprises jouaient maintenant un rôle important par rapport à l'assistance officielle bilatérale et multilatérale dans ce domaine. Il ressortait des études entreprises que les arrangements commerciaux étaient à l'heure actuelle inadaptés pour deux grandes raisons : premièrement, les entreprises exportatrices ne se préoccupaient que marginalement de la fourniture d'une formation industrielle et, deuxièmement, les entrepreneurs des pays en développement n'avaient pas encore pris pleinement conscience de l'importance de la formation industrielle lorsqu'ils achetaient des usines et des équipements.

13. Il fallait donc étudier comment les accords de coopération entre fournisseurs et acheteurs de services de formation pouvaient être améliorés. Il était en particulier nécessaire d'adapter les techniques importées et les compétences apparentées aux besoins de tel ou tel acheteur, compte tenu des capacités nationales dans le domaine de la formation et des techniques, de manière à contribuer, à long terme, à la réalisation des objectifs nationaux en la matière. Le Secrétariat a souligné qu'il fallait contrôler les importations de techniques, de manière à

pouvoir décider des techniques appropriées; il fallait en outre former du personnel capable d'exploiter efficacement une usine et de participer à part entière à la conception et à la mise en oeuvre des projets industriels, afin de pouvoir maîtriser les techniques voulues, puis, à un stade ultérieur, être à même de reproduire les moyens de production.

14. Il ressortait des études entreprises jusqu'ici que l'élément formation des arrangements contractuels était généralement sousestimé et insuffisamment défini en ce qui concernait notamment ses objectifs et l'exécution des programmes de formation. Par ailleurs, il semblait au Secrétariat que, le montant des investissements consacrés à la formation industrielle étant également sousestimé, il fallait apporter une attention particulière au financement de la formation industrielle; ces problèmes devraient être examinés lors de la Consultation.

15. Le Secrétariat a précisé qu'un échange accru d'informations sur les techniques et sur les moyens de formation existants faciliterait grandement la coordination entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement eux-mêmes. S'agissant de la coopération entre pays en développement, le Secrétariat de l'ONUDI avait par exemple constaté que la reconnaissance mutuelle des titres délivrés permettrait de renforcer cette coopération. Enfin le Secrétariat a soulevé la question de savoir dans quelle mesure et de quelle façon les organisations internationales et les institutions assumant des tâches de formation sur le plan international pouvaient être d'un plus grand secours aux pays en développement. Tout en notant que la contribution de l'ONUDI dans ce secteur était modeste, il a estimé qu'il importait d'examiner certains problèmes d'une manière plus approfondie.

16. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a déclaré que tant le Directeur général que le Conseil d'administration étaient conscients de l'importance des consultations sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle; ainsi, le Conseil d'administration était représenté à la Réunion par une délégation tripartite, composée de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Il a déclaré que l'Organisation internationale du Travail jouait depuis plusieurs décennies un rôle de premier plan, au sein du système des Nations Unies, en appuyant les initiatives nationales visant à promouvoir et à améliorer la formation; à ce propos, de nombreux instruments internationaux ayant directement trait à la formation avaient été adoptés, notamment la Convention No 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelles dans la mise en valeur des ressources humaines. Six mois auparavant, deux résolutions détaillées sur la formation professionnelle et sur le perfectionnement des cadres dirigeants avaient également été adoptées.

17. Pour ce qui est de la Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, le représentant de l'OIT a noté l'importance des activités de coopération technique et a souligné que les pays en développement avaient demandé à l'OIT de les aider à promouvoir l'échange de renseignements à l'échelon régional et à renforcer leurs capacités nationales de formation auxquelles il pourrait être fait appel dans le cadre de plans régionaux : il s'agissait là de deux questions qu'il avait été proposé d'examiner durant les consultations. La seconde, a souligné le représentant de l'OIT, était axée sur la formation, dans le cadre de projets mettant en jeu des accords internationaux et, en particulier, des projets "clefs en main". Il a noté que cette formation devait faire partie intégrante d'un système national global d'enseignement et de formation. En outre, les activités de coopération régionale de l'OIT continueraient d'être orientées vers l'élaboration de systèmes nationaux de formation, y compris la formation de travailleurs, superviseurs, contremaîtres, techniciens, ainsi que celle d'instructeurs et de formateurs. De plus, le représentant de l'OIT a mentionné l'appui accordé en matière de planification et de création d'instituts de perfectionnement des cadres dirigeants à l'intention de l'industrie et d'autres secteurs. Pour ce qui est de la formation industrielle avancée, le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin jouait un rôle important dans la formation de formateurs, de cadres dirigeants et d'instructeurs.

18. Quant à l'aménagement des programmes de formation, l'OIT avait adopté la méthode des "modules de qualification pour l'emploi". Ces activités étaient actuellement intensifiées grâce à une coopération plus systématique entre le Centre de Turin et les trois instituts régionaux créés sous les auspices de l'OIT. A ce propos, le représentant de l'OIT a noté qu'il était prévu de constituer une banque de matériaux de formation rassemblant les éléments de formation qui permettraient de mettre au point des programmes de formation industrielle souples, adaptés aux besoins particuliers des stagiaires et à la demande sur le marché de l'emploi industriel. Il a estimé qu'il serait utile d'examiner ce projet durant la Consultation. En outre, les centres de formation régionale jouaient un rôle important dans le cadre des activités de l'OIT visant à promouvoir l'échange de renseignements, de données d'expérience, de matériaux de formation et de compétences. L'accord conclu récemment entre ces institutions en vue de mettre sur pied un système interrégional d'information en matière de formation constituait un progrès important sur cette voie.

19. Le représentant de l'OIT a souligné l'importance particulière que revêtaient les commissions d'industrie tripartites de l'OIT, car celles-ci avaient été conçues pour examiner les problèmes liés à la formation et à l'emploi dans des secteurs industriels donnés, en une période d'évolution sociale, économique et technique. Ces commissions d'industrie pouvaient également servir de cadre à la coopération entre pays dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre industrielle. C'est dans cette optique tripartite que le Conseil d'administration de l'OIT avait décidé d'envoyer une délégation à la Réunion.

20. La réalisation des objectifs de Lima relatifs à l'industrialisation des pays en développement constituait une tâche des plus urgentes pour la formation de la main-d'oeuvre industrielle. Les organisations internationales telles que l'ONUDI, l'UNESCO et l'OIT devaient aider les pays en développement à atteindre ces objectifs en collaborant notamment à la préparation de la Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, qui constituerait une tribune importante à cette fin. A ce propos, le représentant de l'OIT a noté les contributions apportées à l'élaboration du document de base et du document thématique établis pour la Consultation. En outre, l'ONUDI et l'OIT étudiaient actuellement les perspectives qu'offrait la coopération en matière de développement des compétences dans certains secteurs de l'industrie des pays en développement, tels que celui des machines agricoles.

21. En conclusion, le représentant de l'OIT a assuré l'ONUDI de l'appui sans réserve du Directeur général de l'OIT à la préparation de cette importante Consultation.

22. Le représentant de l'UNESCO a déclaré que la formation de la main-d'oeuvre industrielle était étroitement liée aux programmes de l'UNESCO en matière d'éducation, à ceux traitant de la science et de la technologie ainsi qu'aux activités relatives au processus de développement. L'éducation était sans nul doute la base de toute formation, une condition essentielle de son développement. Dans de nombreux pays, l'analphabétisme était toujours un problème grave qui ne pourrait être résolu qu'en assurant à tous une éducation de base solide, point de départ d'un enseignement et d'une formation ultérieurs. Pour d'autres pays, le coût de l'éducation était maintenant source de grandes préoccupations, de même que la nécessité de rendre l'éducation plus efficace. L'UNESCO étudiait avec ses Etats membres ces aspects de l'éducation ainsi que nombre d'autres,

notamment la planification de l'enseignement, la formation des enseignants, l'enseignement technique et professionnel, la formation d'ingénieurs et de techniciens, la formation en matière d'environnement, l'enseignement scientifique, l'enseignement supérieur et les techniques et méthodes pédagogiques.

23. Les liens entre l'éducation et le monde du travail étaient depuis quelques années un des principaux sujets de préoccupation de l'UNESCO. Cette question figurait parmi les thèmes particuliers de la trente-huitième session de la Conférence internationale de l'éducation, tenue à Genève en novembre 1961. Il existait de nombreuses politiques et pratiques différentes et des expériences étaient en cours dans nombre de pays; il s'agissait là d'un domaine de toute évidence lié au thème de la Consultation mondiale.

24. L'UNESCO disposait de programmes solides dans le domaine de la science et de la technique, qui tous comportaient des activités de formation, et cette question recevait maintenant un rang de priorité encore plus élevé, compte tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne en août 1979. La formation de la main-d'oeuvre industrielle était liée aux programmes de l'UNESCO relatifs aux politiques scientifiques et techniques, à la recherche scientifique et technique et à l'enseignement supérieur, aux services d'information scientifique et technique et à certains aspects des programmes relatifs aux sciences de l'environnement et aux ressources naturelles.

25. Parmi les principaux sujets de préoccupation de l'UNESCO, il fallait noter l'étude du processus général de développement, notamment des conditions socio-économiques et socio-culturelles d'un développement endogène. Les aspects sociaux et culturels du progrès scientifique et technique, avec leurs incidences sur l'industrialisation, revêtaient une importance certaine, de même que les liens entre le développement, l'environnement et la population. L'UNESCO portait également une attention particulière aux problèmes du développement rural et des établissements urbains.

#### Débat général

26. On est dans l'ensemble convenu que les questions retenues dans le document ID/WG.354/1 étaient bien présentées et constitueraient une bonne base de discussion pour la Consultation; plusieurs participants ont mis l'accent sur les liens étroits entre les questions examinées.

27. De nombreux participants ont souligné que la planification de la main-d'oeuvre à moyen et à long terme devait faire partie intégrante de la planification générale du développement et ont abordé les problèmes que pose la détermination des besoins à long terme des pays en développement en matière de formation industrielle.

Quelques-uns ont noté que l'examen de ces questions était une tâche extrêmement complexe et ardue. Un participant a estimé que l'objet de la Consultation était de faire ce que peu de pays avaient réussi à faire à l'échelon national.

28. Certains participants ont estimé que les gouvernements avaient un rôle à jouer dans le domaine de la planification à long terme de la main-d'oeuvre ainsi que dans celui des accords de coopération internationale relatifs à la formation de la main-d'oeuvre industrielle pour les pays en développement. Pour cela, a estimé un participant, il faudrait renforcer l'infrastructure administrative de ces pays, notamment en créant un service public responsable de l'emploi, ou en le renforçant le cas échéant. Quelques-uns ont cependant estimé que les plans des pays en développement étaient insuffisants parce qu'établis par les seuls gouvernements, sans que les partenaires sociaux participent comme il convenait à leur élaboration en indiquant leurs besoins en matière de formation. Il a été vivement recommandé que les syndicats et les employeurs soient systématiquement représentés aux Consultations; à ce propos, le Secrétariat a noté que la forme que prendrait la participation des partenaires sociaux était régie par le Règlement intérieur du Système de consultations.

29. Certains participants ont noté que les migrations urbaines et l'existence d'un marché parallèle de la main-d'oeuvre devaient faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la planification à long terme et de la formation. D'autres ont noté qu'il était important de déterminer les besoins en matière de formation des petites entreprises.

30. Plusieurs participants ont estimé que la formation devait correspondre à des emplois précis. D'autres participants ont par contre fait valoir qu'elle devait être générale, sans être nécessairement liée à un processus industriel donné, et être suivie d'une spécialisation complémentaire. Quelques participants ont souligné la nécessité d'établir un équilibre entre la formation sur place et la formation dans un pays étranger.

31. Quelques participants ont fait ressortir que, pendant les préparatifs de la Consultation, il faudrait examiner les études disponibles et établir des études comparées de l'expérience acquise par divers pays en matière de formation industrielle.

32. Après avoir décrit longuement la coopération de son pays avec les pays en développement, un participant a déclaré que les trois thèmes choisis pour la Consultation constituaient une bonne base de discussion, mais qu'il conviendrait, à son avis, de tirer parti de l'expérience acquise dans ce domaine par les pays à économie planifiée. Il a indiqué qu'en 20 ans de coopération avec les pays en développement dans le domaine de l'éducation et de la formation de la main-d'oeuvre son pays avait construit et construisait dans ces pays plus de 240 installations de types divers, dont 60 instituts d'enseignement spécialisé supérieur et secondaire pouvant accueillir chaque année 32 000 étudiants. A ce jour, plus de 38 000 ingénieurs et techniciens de la sidérurgie, de l'énergie, des pétroles, de la construction de machines et d'autres secteurs étaient diplômés des établissements déjà ouverts. Cent soixante-dix instituts d'enseignement, dont 120 fonctionnaient déjà dans les pays en développement, pouvaient, selon les estimations de ce participant, assurer la formation professionnelle de 56 000 étudiants par an environ. Près de 600 000 travailleurs qualifiés et contre-maîtres suivaient une formation en cours d'emploi dans l'entreprise, dans les pays en développement eux-mêmes. Ce participant a noté que, dans son pays, 60 000 spécialistes environ suivaient divers types d'enseignement et de formation et que 32 000 d'entre eux étaient diplômés d'instituts d'enseignement spécialisé supérieur et secondaire. Aujourd'hui, 38 000 étudiants de 120 pays en développement recevaient un enseignement dans son pays et, a-t-il souligné, l'enseignement et la formation dans son pays étaient gratuits.

33. Un participant, notant que les plus avancés des pays en développement exportent aussi du matériel et des équipements industriels, a estimé que les dispositions du paragraphe 33 c) de la question 1 devraient également s'appliquer au paragraphe 45 de la question 2.

34. Au cours du débat général, de nombreux participants ont abordé des questions touchant les questions 1, 2 et 3. Les principales opinions exprimées sont exposées dans les parties appropriées du présent rapport.

Question 1 : Capacité actuelle de formation des pays développés, possibilités de l'utiliser et de l'adapter dans l'intérêt des pays en développement

35. Les participants ont évoqué la question des informations requises au sujet des fournisseurs et des besoins des pays en développement en matière de formation de la main-d'oeuvre industrielle. Certains d'entre eux ont fait observer qu'en raison des objectifs d'industrialisation de leur pays et de celui qui a été fixé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima on ne pouvait compter uniquement sur les capacités nationales de formation: à leur avis, il était indispensable d'acquérir des techniques dans les pays développés. Ces participants ont noté que, s'il existait bien des informations sur la formation que les pays développés pouvaient dispenser, il n'était pas toujours possible d'y avoir accès et d'obtenir une évaluation qualitative des fournisseurs potentiels. Plusieurs participants ont souligné la nécessité de réorganiser le système de diffusion de l'information sur le marché mondial de la formation.

36. Plusieurs participants ont appelé l'attention sur les difficultés que soulevait la définition des besoins à long terme des pays en développement en matière de formation; ils ont cependant estimé qu'il fallait s'efforcer de les définir quelles que soient les difficultés que cela pouvait présenter. A cet égard, on a souligné qu'en raison de l'évolution très rapide de la technologie et des structures il fallait se ménager une certaine latitude et certaines possibilités d'adaptation dans l'établissement de prévisions concernant les besoins de formation. Un participant a indiqué que, dans les cas où le document thématique se référait expressément à la formation nécessaire pour un projet particulier et où il serait plus pratique de procéder à une évaluation sectorielle, plutôt qu'une générale, des besoins en la matière, les problèmes liés à la formation de main-d'oeuvre industrielle devraient faire partie intégrante de chaque consultation sectorielle organisée par l'ONUDI.

37. On a fait observer que les pays en développement en étaient à des stades d'industrialisation différents, ce dont il importait de tenir compte pour adapter les méthodes de formation.

38. Lors de l'examen des arrangements commerciaux concernant l'acquisition à l'étranger de techniques et de savoir-faire, ainsi que de la formation connexe, de nombreux participants ont estimé que les arrangements commerciaux actuels n'étaient pas satisfaisants pour diverses raisons, et notamment à cause du manque d'informations quant au choix des techniques et des partenaires.

Un participant, évoquant l'expérience de son pays, a souligné que le véritable problème tenait à la réticence des pays développés à communiquer aux pays en développement n'importe quel type de technique; il a fait distribuer un document relatant cette expérience et a demandé aux pays développés de changer d'attitude, dans l'intérêt commercial tant des pays en développement que des pays développés. De nombreux participants ont estimé qu'en raison du pouvoir de négociation inégal des fournisseurs et des utilisateurs il n'était pas toujours possible d'acquérir des techniques et du savoir-faire à des conditions permettant aux pays en développement de maîtriser ces techniques et, ultérieurement, de se doter de la capacité de reproduire les mêmes moyens de production. Toutefois, les pays en développement ne se préoccupaient pas toujours des liens à établir entre la technologie acquise à l'étranger et leurs systèmes nationaux de formation. Plusieurs participants ont estimé que, puisqu'il existait dans les pays en développement de nombreuses institutions chargées de la formation industrielle et de l'acquisition de moyens de formation à l'étranger, il faudrait mettre en place un organisme de coordination central au niveau national.

39. A propos de la formation liée au transfert de techniques, un participant a souligné qu'il ne saurait y avoir de solutions valables dans tous les cas et qu'un choix rationnel ne pouvait être opéré que grâce à des solutions élaborées cas par cas; il a en outre souligné que les fournisseurs et les acheteurs devraient conjointement évaluer les besoins de formation et élaborer et exécuter les projets de formation. Un autre participant a fait observer que la diversité des techniques et des équipements acquis à l'étranger posait des problèmes supplémentaires.

40. Un participant a souligné le rôle que les gouvernements pourraient jouer dans les arrangements commerciaux relatifs à l'acquisition de techniques et à la formation, notamment en garantissant la qualité de la formation assurée et la bonne exécution, par les parties, de leurs obligations. D'autres participants ont fait valoir que les fournisseurs et les utilisateurs étaient souvent prêts à renoncer à l'élément formation d'un contrat pour l'achat d'une usine ou d'équipements, car ils n'avaient pas conscience de son importance. A leur avis, la formation devrait faire partie intégrante de ces contrats et être envisagée dès la conception du projet. Un participant a souligné qu'il faudrait procéder

à la sélection, au recrutement et à la formation des cadres avant le démarrage de la production. Un autre participant, tout en reconnaissant qu'il était nécessaire d'améliorer les relations contractuelles, a mis en garde contre tout excès en la matière, car cela risquerait de décourager les entreprises à participer elles-mêmes à l'octroi d'une formation industrielle.

41. Il a été suggéré que les institutions financières, comme la Banque mondiale, fassent de la présence d'un élément formation une condition préalable du financement de projets industriels. Plusieurs participants ont noté qu'il importait de prévoir des crédits pour la formation liée à des projets et estimé que cette considération devrait avoir sa place dans les arrangements bilatéraux et multilatéraux de crédit à l'investissement.

42. Les participants ont examiné les méthodes et niveaux de formation les plus utiles et nécessaires pour les pays en développement, dont il était question au paragraphe 21 du document examiné. A cet égard, ils ont estimé que ces points méritaient d'être étudiés par le Secrétariat et approfondis lors de la Consultation. Plusieurs participants ont souligné l'importance de la formation de formateurs et la nécessité de former du personnel à tous les niveaux d'utilisation de tel ou tel procédé technique particulier. Un participant a cependant noté qu'il serait peut-être tout aussi important pour les pays en développement d'établir un système intégré de formation à des spécialités intéressant plusieurs secteurs industriels. Selon un autre participant, il conviendrait d'entreprendre des études sur les systèmes d'enseignement et sur la prévision des besoins de formation dans le cadre des plans nationaux de développement, avec la participation des responsables de la formation à l'échelon national ou à celui des entreprises. Un participant a noté qu'étant donné la nécessité d'une certaine souplesse l'orientation professionnelle des jeunes pourrait jouer un rôle important.

43. Quelques participants ont évoqué la troisième Conférence générale de l'ONU/DI et le document que le Secrétariat de l'ONU/DI y avait présenté; à ce propos, ils ont souligné la nécessité de soumettre à l'examen, lors de la Consultation, la question de l'exode des compétences et des travailleurs migrants.

44. Selon quelques participants, il y aurait intérêt à élargir les arrangements tripartites entre pays développés, pays en développement et institutions multilatérales, afin de répondre aux besoins spécifiques de formation des pays en développement. Un participant a mentionné les possibilités d'exportation de systèmes complets d'enseignement et de formation.

45. Les participants ont porté une attention particulière au paragraphe 33 du document ID/WG.354/1; tout en étant dans l'ensemble d'accord sur les points a), b) et c), ils ont noté, à propos de l'alinéa a), que l'information à fournir devrait être à la fois qualitative et quantitative et tenir compte de l'environnement social et culturel. On a noté qu'une attention spéciale devrait être accordée à la manière dont l'information pourrait être organisée, et qu'il serait peut-être difficile d'obtenir des renseignements de certaines entreprises du secteur privé. Le représentant de l'OIT a fait une suggestion quant au libellé de l'alinéa b); selon un participant, ce texte devrait prendre en considération la coopération internationale au niveau des gouvernements comme à celui des entreprises, et les besoins de formation à long terme devraient être définis de manière intégrée, avec la participation de tous les responsables de l'enseignement, de la formation et de l'industrie. En ce qui concerne l'alinéa c), quelques participants ont souligné le rôle des gouvernements dans ce domaine; ils ont estimé qu'une attention particulière devrait être accordée au fait que le pouvoir de négociation des parties aux arrangements contractuels était très inégal.

46. Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a fait une déclaration pour préciser trois points soulevés au cours des débats.

47. Premièrement, il a rappelé la raison d'être de la Consultation - les demandes formulées lors des consultations sectorielles tenues jusqu'ici. A ces réunions, les participants avaient conclu qu'en général la formation offerte aux pays en développement ne répondait pas à leurs besoins, car elle ne leur permettait pas de maîtriser les installations industrielles faisant généralement l'objet des importations. Faute des transferts de formation voulus, l'industrialisation massive des pays en développement risquait de se heurter à de graves difficultés. En ce qui concerne les récents scénarios élaborés par la CNUCED pour 1990 et l'an 2000, il apparaissait que les projections de croissance pour les pays en développement se situaient à présent en deçà du point de rupture entre pays développés et pays en développement envisagé dans les scénarios présentés dans le rapport "Interfuturs" de l'OCDE. C'est dans ce contexte, et compte tenu de ces problèmes, que la Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle trouverait toute son utilité.

48. Deuxièmement, le représentant du Secrétariat de l'ONUDI a souligné que la Consultation devrait examiner les relations existant entre la formation fournie par des institutions nationales et celle qui passait par l'intermédiaire des transferts internationaux de technologies. Cette dernière prenait de plus en plus d'importance et, si l'on considérait les objectifs d'industrialisation des pays en développement, on pouvait penser qu'elle s'accroîtrait encore. La formation était assurée par le biais de transactions commerciales et d'accords internationaux de coopération, y compris la coopération bilatérale officielle. Il serait souhaitable d'évaluer l'importance respective des différents types de formation.

49. Se référant à l'industrie des biens d'équipement, il a souligné que les institutions nationales pouvaient éprouver de grandes difficultés à fournir une formation à la main-d'oeuvre d'entreprises employant des techniques importées et très perfectionnées. Dans ce cas, il était impossible de rattacher et d'adapter la formation aux possibilités techniques locales; de ce fait, ces entreprises ne seraient pas en mesure de jouer le rôle de "pôles de développement". D'où la nécessité de réglementer l'importation des techniques et de jeter un pont entre les objectifs technologiques du pays et ses systèmes d'enseignement et de formation.

50. Pour permettre aux pays en développement de maîtriser la production industrielle et d'assurer l'efficacité de la formation, on a insisté sur le fait qu'il fallait renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement au moment même de la conception d'un projet. Cette solution exigeait la formation d'un minimum de personnes à même de discuter de la conception des projets et de fournir des informations technico-économiques et commerciales. Les négociations devraient avoir lieu entre des partenaires également informés. Si l'on comprenait bien cette phase capitale de la négociation, on devrait pouvoir choisir rationnellement les partenaires capables de fournir la formation la plus appropriée.

51. A plus long terme, il faudrait modifier les installations pour les rendre moins complexes. Une des étapes menant vers cette modification radicale, qui ne présenterait pas moins d'intérêt pour les pays développés, serait de réexaminer l'organisation des entreprises, les tâches à accomplir et les techniques à utiliser du point de vue de l'homme et non le contraire, tout en tenant compte du fait que le taylorisme et le principe de la "seule bonne méthode" sont aujourd'hui dépassés.

52. Il faudrait également accorder une attention particulière à la réforme des programmes de formation, de façon à y inclure les connaissances nouvellement acquises et donner une orientation pluridisciplinaire à la formation.

53. Troisièmement, en ce qui concerne les résultats de la Consultation, le représentant du Secrétariat a estimé qu'il serait impossible aux participants d'esquisser des plans globaux ni d'évaluer la demande par pays, par secteur et par catégorie professionnelle, mais que l'on pouvait toutefois raisonnablement escompter que l'organisation de l'offre serait améliorée et que des avis seraient émis sur la planification intégrée de l'industrie, de l'éducation et de la formation.

54. S'agissant du problème clef de la formulation de la demande, le Secrétariat avait commencé à élaborer une méthodologie basée sur l'analyse des relations intersectorielles et de leur développement prévu sur les niveaux actuels de complexité technologique et sur les niveaux requis à l'avenir, ainsi que sur la détermination du contenu des techniques à assimiler.

55. En conclusion, le Secrétariat de l'ONUDI a exprimé l'espoir que la Consultation examinerait ces questions essentielles et les traiterait de façon novatrice, en vue notamment d'améliorer les contrats de formation dans le cadre des arrangements industriels, l'objectif étant de permettre à la main-d'oeuvre des pays en développement de maîtriser pleinement le processus d'industrialisation.

Question 2 : Utilisation potentielle de la capacité actuelle de formation des pays en développement par d'autres pays en développement

56. Un certain nombre de participants ont souligné que quelques pays en développement avaient acquis en matière de formation de la main-d'oeuvre une expérience et des compétences considérables qui pourraient être d'une grande utilité pour les autres pays en développement. Bien que la coopération entre pays développés et pays en développement continue à jouer un rôle majeur, l'importance de la coopération entre pays en développement dans la formation de la main-d'oeuvre industrielle ne cessait de croître.

57. Un participant a cependant souligné que la coopération avec les pays développés était pour les pays en développement la clef de l'acquisition de techniques et de la formation connexe; tout en approuvant la question 2, il n'en considérait pas moins la question 1 comme encore plus importante.

58. Il faudrait tout spécialement s'attacher à aider les pays les moins avancés à former la main-d'oeuvre destinée à leurs industries d'infrastructure et de services, afin de leur permettre de se doter d'industries manufacturières.

59. Quelques participants ont déclaré que, pour favoriser cette coopération, on pourrait créer des centres de formation régionaux ou sous-régionaux et octroyer des bourses pour l'étude dans les pays en développement, au lieu d'envoyer les étudiants dans des régions éloignées, solution qui non seulement était onéreuse, mais plaçait les stagiaires dans un environnement socio-économique différent. Un autre moyen efficace de stimuler la coopération entre pays en développement, a-t-on estimé, consistait à diffuser des renseignements sur les besoins de formation, à améliorer l'organisation de ce processus, à mettre à jour plus régulièrement les informations diffusées et faire en sorte qu'elles atteignent leurs destinataires. A ce propos, le représentant de l'OIT a décrit les objectifs et les activités du Programme régional asiatique de promotion des compétences techniques (ARSDPE), du Centre interafricain pour le développement de la formation industrielle (CIADFOR) et du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) - instituts régionaux de formation parrainés par l'OIT - et a donné des exemples de projets entrepris par eux, ainsi que de projets mis en oeuvre avec la collaboration du Centre de l'OIT de Turin.

60. De nombreux participants ont souligné que les pays en développement devraient reconnaître mutuellement leurs normes d'enseignement et leurs titres. Un participant a souligné que la reconnaissance des normes d'enseignement était plus facile à l'échelon régional, mais que celle des normes de formation et des titres était beaucoup plus difficile en raison du grand nombre d'instituts de formation.

61. Un participant a noté que la formation était une ressource très rare dans les pays en développement, que les besoins en la matière étaient énormes et qu'il ne fallait pas craindre les doubles emplois. Il a également souligné qu'il était important d'inciter de diverses manières les personnes formées à l'étranger à retourner dans leur pays d'origine en assurant une certaine mobilité entre les secteurs public et privé.

62. Un participant a indiqué que son gouvernement avait décidé d'accueillir une réunion du Groupe des 77 sur la coopération dans la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation. Un autre a mentionné les activités du Centre commun pour la gestion des entreprises publiques, fondé et financé par 40 pays en développement, dont les activités sont axées sur l'administration de ces entreprises. Ce participant a estimé que cela devrait être mentionné aux paragraphes 37, 38 ou 40. A ce propos, un participant africain a indiqué qu'un Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques devait être créé dans son pays.

63. Un participant a souligné que les pays développés devaient reconnaître les liens d'interdépendance existant entre eux-mêmes et les pays en développement et promouvoir plus activement la coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre industrielle.

64. Un participant a noté les effets néfastes de l'exode des cerveaux sur l'économie des pays en développement. La Consultation mondiale devrait également examiner la question de la migration du point de vue de la formation.

65. Les observations ci-après portent sur des paragraphes donnés relatifs à la question 2 :

- a) Un participant a souligné qu'il faudrait dûment prendre en considération, aux paragraphes 40, 41 et 52, la formation de superviseurs. Se référant au paragraphe 42, ce participant a estimé que l'heure n'était pas encore venue de créer un centre régional commun. Un autre participant a noté, cependant, les expériences encourageantes enregistrées en matière de coopération régionale dans le domaine de la main-d'oeuvre.

- b) Un participant, se référant aux paragraphes 43 et 46 b), a déclaré que la reconnaissance entre pays de leurs normes d'enseignement pouvait également signifier la reconnaissance des titres délivrés par diverses institutions. Il a estimé qu'il faudrait préciser que le texte établissait une distinction entre les normes et les équivalences de titres.
- c) A propos du paragraphe 44, un participant a déclaré que si, à son avis, la première partie du paragraphe était valable, la dernière phrase était trop optimiste. Il a en outre noté que l'évaluation des besoins en formation ne saurait bénéficier d'un financement commercial. Cette activité ne pouvait être financée que par des dons. Etant donné que les programmes d'assistance technique, tant bilatéraux que multilatéraux, jouaient un rôle très important pour la formation industrielle dans les pays en développement, la Consultation mondiale devrait envisager comment améliorer ces programmes et les rendre plus efficaces. A propos du même paragraphe, un participant a proposé d'ajouter le membre de phrase suivant : "financement de la formation permanente qui n'a pas été prise en considération dans le projet". Ce participant a estimé que les pays en développement plus avancés qui avaient bénéficié de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour la formation de leur main-d'oeuvre industrielle devraient rendre une partie de cette assistance en mettant à la disposition d'autres pays en développement leurs moyens de formation.
- d) Se référant à l'alinéa a) du paragraphe 46, un participant a déclaré que, comme pour la question 1, l'assistance des pays développés serait aussi nécessaire. Un autre participant a estimé que cet alinéa devrait être libellé comme suit : "Rassemblement et diffusion d'informations sur la formation et les matériels de formation disponibles dans les pays en développement et répondant aux besoins d'autres pays en développement."
- e) Pour l'alinéa b) du paragraphe 46, un participant a proposé le libellé suivant : "Reconnaissance mutuelle par les pays en développement de leurs types d'enseignement et de formation dans certains secteurs prioritaires."
- f) Un participant a estimé que l'alinéa c) du paragraphe 46 devrait porter sur l'ensemble des ressources et non pas seulement sur les ressources financières. Il a recommandé pour ce paragraphe le libellé ci-après : "Mobilisation de ressources pour la coopération entre pays en développement dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre industrielle à l'échelon des entreprises et à celui des pouvoirs publics."

Question 3 : Rôle que pourraient jouer les organisations internationales et les institutions nationales assumant des tâches de formation au niveau international

66. Le Président a demandé s'il faudrait recommander que la question 3 soit examinée séparément par la Consultation ou qu'elle soit incorporée aux questions 1 et 2. Certains participants ont appuyé cette dernière suggestion, car les activités des organisations internationales dans ce domaine visaient également à renforcer la coopération entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement.

67. D'autres participants ont estimé qu'en conservant une question 3 distincte on pourrait préciser ce que l'on attendait des organisations internationales, ce qui était possible et ce qui ne l'était pas.

68. Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a déclaré que l'incorporation de la question 3 aux autres questions pourrait être utile, car les organisations internationales avaient un rôle important à jouer pour ce qui est de la promotion de la coopération en matière de formation de la main-d'œuvre industrielle entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement. En outre, d'un point de vue pratique, il serait difficile de constituer trois groupes de travail lors de la Consultation.

69. Un autre participant a déclaré que l'on pourrait étudier le rôle des organisations internationales en se fondant sur leurs principaux domaines d'activités et sur les moyens d'action dont elles disposaient : recherche, banques de données, normes internationales, coopération technique, coopération technique entre pays en développement, etc. Ce participant a précisé ce qui pourrait être fait à ce propos. Il a estimé qu'un programme d'action se dégagerait sans doute de la Consultation et que les organisations internationales auraient un rôle important à jouer sur cette voie.

70. Un participant a insisté sur le rôle important que les organisations internationales pourraient jouer en créant des centres de formation dans les grandes entreprises industrielles complexes. Ces centres devraient être mis en place au cours des phases initiales de la construction et continuer à fonctionner après le démarrage de l'entreprise.

71. Quelques participants ont signalé qu'il fallait mettre au point des matériels d'enseignement appropriés en insistant sur les avantages des modules de qualification pour l'emploi. Il a aussi été indiqué que l'OIT avait élaboré un certain nombre de ces modules, dont des programmes modulaires pour la formation d'agents de maîtrise, de personnel administratif et de personnel de bureau et de secrétariat. Tout en appuyant cette suggestion, un autre participant a mis l'accent sur le besoin de matériels d'enseignement pratiques. Il a été proposé d'organiser, lors de la première Consultation, une exposition de matériels d'enseignement.

72. Tout en notant le rôle important que les organisations internationales jouaient en aidant les pays en développement, d'autres participants ont souligné que ces organisations devaient adopter des méthodes plus novatrices et collaborer plus étroitement entre elles, notamment celles exerçant des activités régionales de formation.

73. Un participant a déclaré qu'en dépit de la grande importance que revêtent les aspects quantitatifs de la formation il fallait de plus en plus insister sur la qualité de la formation. Le même participant a également noté qu'il fallait faire une plus grande part à la formation à orientation sectorielle.

74. Les observations ci-après ont été faites au sujet de certains paragraphes consacrés à la question 3 :

- a) Selon un participant, le paragraphe 47 devrait être complété par une suggestion tendant à ce que les institutions nationales assumant des tâches de formation au niveau international coordonnent plus étroitement leur action avec celle des organisations internationales. L'impact de leurs activités s'en trouverait accru. Un participant a estimé que les organisations internationales devraient s'attacher davantage à mettre en lumière le rôle des institutions de formation proposant de bons moyens de formation pour cadres et autres catégories de personnel de supervision.

Un certain nombre de participants ont présenté des commentaires au sujet du paragraphe 51 :

- b) Certains ont souligné la nécessité de former non seulement des formateurs, mais aussi des formateurs de formateurs;
- c) Un participant a fait remarquer que l'alinéa b) de ce paragraphe ("enseignement") devrait être précisé, car il y avait une différence entre le personnel enseignant, les instructeurs et les formateurs de formateurs;

- d) Un participant a noté qu'il y avait chevauchement entre les alinéas b) et c) du paragraphe 51. Il a suggéré d'intituler l'alinéa c) "Gestion des programmes et des institutions de formation";
- e) Un participant a proposé d'ajouter un alinéa e) intitulé "Formation d'administrateurs";
- f) Un participant a proposé d'ajouter un alinéa f) intitulé "Formation de personnel chargé de mettre au point les matériels pédagogiques";
- g) Un participant a estimé que la dernière partie du paragraphe 51 n'était pas assez claire. Il a souligné que les formateurs devraient rester en contact étroit avec les milieux industriels;
- h) Un participant a proposé d'ajouter au paragraphe 55 un alinéa d) libellé comme suit : "Mise au point de matériaux pédagogiques adaptés aux stagiaires, souples et pouvant être utilisés dans les situations très variées que connaissent les pays en développement."

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Zahir Fares, Conseiller au Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire, Chemin Poirson, Alger

Hamou Samer, Sous-directeur au Ministère de la formation professionnelle, 5, rue Farid Zouioueche, Kouba, Alger

Allemagne, République fédérale d'

Wolfgang Freybott, Chef du Département de la formation, Preussag AG, Leibnizufer 9, D-3000 Hanovre

Brésil

Paulo Afonso Horta Novaes, Consultant technique, Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial (SENAI), Departamento Nacional, Av. Nilo Peçanha, 50-29º andar, Rio de Janeiro

Bulgarie

Vladimir Guerguiev Dimitrov, Spécialiste, Centre de formation professionnelle, Ministère des affaires étrangères, Département des affaires économiques, Sofia

Egypte

Mahmoud Sami Darwish, Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère de l'industrie des ressources minérales, Garden City, Le Caire

Mohamed Ahmed Roushdy, Sous-Secrétaire d'Etat, Département de la productivité et de la formation professionnelle, Ministère de l'industrie et des ressources minérales, Garden City, Le Caire.

Etats-Unis d'Amérique

William W. Stevenson, Senior Research Specialist, National Centre for Research in Vocational Education, Ohio State University, 1960 Kenny Road, Columbus, Ohio 43220

France

Jean-Claude Pirot, Chargé de Mission à la Direction générale de l'AFPA, Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), 13, place de Villiers, 93108 Montreuil

Hongrie

Lajos Bagics, Chef de Département, Ministère de la Culture, Szalay  
u.10-14, Budapest

Agnes Rajkó, Chef de Section, Organisation pour la coopération inter-  
nationale technique et scientifique (TESCO), Rosenberg, Hazaspar u.21,  
1054 Budapest

Inde

S.K. Giri, Director of Training, Ministry of Labour, Raffi Marg,  
New Delhi 1

Kenya

William Akuma Mwamba, Planning Officer, Ministry of Industry,  
Industrial Promotion Department, Kenya House, Koinange/Monrovia Street,  
P.O. Box 30418, Nairobi

Nigéria

M. M. Aliyu, Représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des  
Nations Unies, Conseiller de la Mission permanente de la République fédé-  
rale du Nigéria auprès de l'ONUDI, Ungarmgasse 46, 1030 Vienne (Autriche)

Pays-Bas

Aart J.M. Van de Laar, Maître de conférences, Institut d'études sociales,  
B.P. 90733, NL-2509 LS, La Haye

Pérou

Juan Vicente Cabrerizo, Président, Servicio Nacional de Capacitación  
Industrial (SENATI), Panam. Norte Km.15200, Lima

Philippines

Quintin G. Tan, Director, Bureau of Small and Medium Industries,  
Ministry of Trade and Industry, 385 Buendia Avenue Extension, Makati,  
Metro-Manila

Roumanie

Constantin Stefanescu, Directeur, Centre international pour le perfec-  
tionnement des cadres dirigeants de l'économie et de l'administration  
publique (CEPECA), 20 rue Odia, B.P. 108, Bucarest

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. Crofton, Industrial Training Adviser, British Councils - Technical Educational and Training for Overseas Countries (TETOC), Dacre House, 19 Dacre Street, London SW1H 0DJ

Sri Lanka

Tissa Jayakoddy, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Représentant permanent de la République socialiste démocratique de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, 56, rue de Moillebeau, 1211 Genève 19 (Suisse)

Suède

Stig Granander, Consultant pédagogique, Liber Grafiska A.B. 16289 Stockholm (Suède)

Tchécoslovaquie

Jiri Prihan, Directeur, Formation de la main-d'oeuvre, Ministère fédéral de la métallurgie et de l'industrie mécanique lourde, Na Frantisku 2, Prague

Václav Kodis, Premier Secrétaire, Représentant permanent adjoint de la République socialiste tchécoslovaque auprès de l'ONU, Armbrustergasse 24, 1190 Vienne (Autriche)

Union des Républiques socialistes soviétiques

Ivan Petrovich Gureev, Directeur, Département de la formation et du perfectionnement du personnel scientifique et technique, Comité d'Etat pour la science et la technologie, Moscou

A.F. Markilov, Chef de Section, Département des organisations internationales économiques et scientifiques, Comité d'Etat pour la science et la technologie, Moscou

Margarita Petrovna Strepetova, Candidat de sciences économiques, Membre principal du personnel scientifique de l'Institut de l'économie du système socialiste mondial à l'Académie des sciences de l'URSS, Moscou

Aleksandr S. Razorenov, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'URSS auprès des organisations internationales ayant leur siège à Vienne, Wohllebengasse 4, 1040 Vienne (Autriche)

Yougoslavie

Slobodan Ristic, Directeur général, Administration de la coopération internationale pour la science, l'éducation, la culture et la technique, République socialiste de Serbie, Nemanjina 22/III, 11124 Belgrade (Yougoslavie)

Organismes du système des Nations Unies

Organisation internationale du Travail (OIT)

Conseil d'administration

M. Wallin, Conseiller, Ministère du travail et de l'emploi, représentant du Gouvernement belge au Conseil d'Administration, CH-1211 Genève 22 (Suisse)

Henri Georget, Syndicat national des petites et moyennes entreprises du Niger (SYNAPEMEIN), Vice-Président du Conseil général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), Membre employeur du Conseil d'administration, B.P. 294, Niamey (Niger)

J. Svenningsen, Conseiller international, Fédération danoise des syndicats, Membre travailleur du Conseil d'administration, LO-Rosenørns Alle 12, Copenhague (Danemark)

Secrétariat

S.K. Jain, Directeur général adjoint, CH-1211 Genève 22 (Suisse)

Aamir Ali, Chef du Département de la formation, CH-1211 Genève 22 (Suisse)

Julio Bergerie-Pagadoy, Chef du groupe des politiques de formation, Département de la formation, CH-1211 Genève 22 (Suisse)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Alan Goodyear, Chef de la Section de la formation des ingénieurs, 7, Place de Fontenoy, 75700 Paris (France)

Centre international de perfectionnement professionnel et technique

Derek Lockwood, Directeur de la formation, 201 via Ventimiglia, 10127 Turin (Italie)

Organisations non gouvernementales

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

Oscar de Vries Reilingh, Directeur, Bureau de Genève, rue de la Coulouvrenière 27-29, CH-1204 Genève (Suisse)

Organisation internationale des employeurs (OIE)

Henri Georget, Syndicat national des petites et moyennes entreprises du Niger (SYNAPEMEIN), Vice-Président du Conseil général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), B.P. 294, Niamey (Niger)

Fédération syndicale mondiale (FSM)

Emil Hamernik, Chef du Département des relations avec le système des Nations Unies, Vinohradská 10, 12000 Prague 2 (Tchécoslovaquie)

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Documents d'information

Aide-mémoire

Liste provisoire des participants

Principal document de travail

Questions qui pourraient être examinées à la première  
Consultation sur la formation de la main-d'oeuvre  
industrielle

ID/WG.354/1

Documents de base

Rapport de la Réunion du Groupe de travail sur la  
formation de la main-d'oeuvre industrielle

ID/WG.341/3

Acquisition et perfectionnement des compétences  
nécessaires à l'industrie des pays en développement

ID/CONF.4/8

Rapport de la Troisième Conférence générale de  
l'Organisation des Nations Unies pour le développement  
industriel

ID/CONF.4/22

Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le  
développement et la coopération industriels

PI/38

Déclaration et Plan d'action de New Delhi concernant  
l'industrialisation dans les pays en développement et  
la coopération internationale en vue du développement  
industriel de ces pays

PI/72

